RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00657
Numéro SIREN : 487 280 430
Nom ou dénomination : BELVER

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2017 sous le numéro de dépôt 2843

BELVER
Société Anonyme au capital de 67 500 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche - 85230 - BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 02 janvier,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société BELVER, société anonyme au capital de 67.500 euros, divisé en 4 500 actions de 15 euros chacune, dont le siège est 39, Rue de la Roche, 85230 BEAUVOIR SUR MER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 07 décembre 2016 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yannick GILBERT, en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Corentin GILBERT est désignée comme scrutateur.

Madame Véronique GILBERT est désignée comme secrétaire.

La Société SOREX, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 07 décembre 2016.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4.499 actions sur les 4.500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Y.G B.G

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission et remplacement d'administrateurs
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Yannick GILBERT, démissionnaire :

- **Monsieur Guillaume RABILLER** né le 29 novembre 1975 à NANTES (44), demeurant à LE GIROUARD (85150) 1 Impasse des Acacias,

En conséquence, Monsieur Guillaume RABILLER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Y.G. B.G

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guillaume RABILLER, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Mademoiselle Bérengère GILBERT, démissionnaire :

- **Monsieur Philippe FABRE,** né le 4 juin 1972 à LAVELANET (09), demeurant Les Brugnas 24270 SAVIGNAC LEDRIER,

En conséquence, Monsieur Philippe FABRE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe FABRE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Corentin GILBERT, démissionnaire :

- **Monsieur Philippe TEXIER**, né le 17 mai 1966 à SAINT MAIXENT L'ECOLE (79), demeurant à SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT (79400) 8 Route de Chaumet,

En conséquence, Monsieur Philippe TEXIER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe TEXIER, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

V.G
V.G B.G

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire

VG
4.G.BG

BELVER
Société Anonyme au capital de 67 500 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche - 85230 - BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 02 janvier,

A 12 heures,

Les administrateurs de la société BELVER se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Guillaume RABILLER,
- Monsieur Philippe FABRE,
- Monsieur Philippe TEXIER,

Seuls Administrateurs de la Société à l'effet de prendre toutes décisions concernant la direction générale de la Société.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Les membres du Conseil prient Monsieur Guillaume RABILLER, l'un des Administrateurs, de présider la séance jusqu'à la désignation du nouveau Président Directeur Général.

Monsieur Philippe FABRE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Monsieur Guillaume RABILLER rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Yannick GILBERT ayant démissionné de ses fonctions d'Administrateur, démissionne de ses fonctions de Président Directeur Général.

En conséquence, et conformément au Code de Commerce, le Conseil d'Administration élit **Monsieur Guillaume RABILLER**, Président Directeur Général pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Guillaume RABILLER accepte cette nomination et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare qu'il satisfait aux conditions requises par la Loi en ce qui concerne le mandat du Président Directeur Général.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Guillaume RABILLER assumera les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, telles que définies par le Code de Commerce et les statuts.

En qualité de Président du Conseil d'Administration, **Monsieur Guillaume RABILLER** représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont elle rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En tant que Directeur Général et conformément à la Loi, Il aura vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

La rémunération de **Monsieur Guillaume RABILLER** sera fixée ultérieurement.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

PF

RC

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur **Le Président**



